

LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du mardi 04 octobre 2022 à 20h00

Présents : Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, M. LEQUIN Didier, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, M. NOUVELLE Philippe, Mme POMMES Kathy, Mme SLADE Judith, Mme VALLECORSA Sofia, Michel CHANEL, Mme LENG-GOLLIET Amély
Excusés : Mme JOUANNET Martine, Mme REBOUL SALZE Sophie, Mme DELCOUR Petra, M. LESEGRETAIN Bernard, M. LACHAUX Patrice, Mme LACHAUX Laurie, M. POURRIER Luc, M. Du BOIS Jérôme
Procurations : Mme JOUANNET Martine à M. LEQUIN Didier, Mme REBOUL SALZE Sophie à Mme MOSTEIRO Odile, Mme DELCOUR Petra à M. GATTONE Emmanuel, M. POURRIER Luc à Mme COTTIN Véronique, M. Du BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel

Délibération n°01-09-2022 : Avenant n°1 à l'accord cadre de fourniture et livraison des repas pour la restauration scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 à l'accord cadre de fourniture de repas pour la restauration scolaire

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant n°1

Délibération n°02-09-2022 : Accord-cadre voirie : attribution du marché

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les marchés comme suit :

⇒ Lot N°1 Voirie à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 625 481.02 € HT € HT suite à négociation.

⇒ Lot N°2 Signalisation et marquages à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 28 091.08€ HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leur exécution.

DECIDE DE DIRE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2022 et suivants

Délibération n°03-09-2022 : Marché de travaux rue des Noyers : attribution du marché

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de voirie chemin des Noyers au groupement d'entreprise EUROVIA/FAMY pour un montant de 257 645.98 € HT suite à négociation.

AUTORISE Madame la Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leur exécution.

DECIDE DE DIRE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2022 en dépenses d'investissement

Délibération n°04-09-2022 : Avenant n°1 : Marché de travaux de construction du bâtiment des services Techniques Lot2 Maçonnerie

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE l'avenant n°1 à au marché de travaux de construction du bâtiment des services techniques, Lot 2 Maçonnerie avec l'entreprise TEDOLDI

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant n°1

Délibération n°05-09-2022 : Budget VTT : Admission en non valeurs

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE D'ADMETTRE en non-valeur le montant de 46 461.91€ du Budget VTT 2022

Délibération n°06-09-2022 : Décision modificative n°1 du Budget Principal

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du Budget principal 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses – 012 charges de personnel : Augmentation de 15 000.00 €

Dépenses – 066 charges financières : Augmentation de 600.00 €

Dépenses imprévues – 022 : Baisse de 15 600,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 21 Immobilisation corporelles : Baisse de 178 000.00€

Dépenses OP.155 Aménagement chemin des Noyers : Augmentation de 150 000.00€

Dépenses OP.151 Bâtiment Technique : Augmentation de 28 000.00€

Dépenses 041 -opération patrimoniales : 19 044.21€

Recettes 041 -opération patrimoniales : 19 044.21€

A Crozet, le 07/10/2022
Madame Martine JOUANNET
Maire

